

Courriel n° 3 :

Mme RANNAUD Hélène reçu le 31/10/2022

Courriel n° 4 :

Mme RANNAUD Nahilde et M. POUGET Lionel
reçu le 1^{er}/11/2022

Permanence N° 3: de 16^h00 à 19^h00

Observation n° 17:

CONTI Henri

Nous serons N^{ee} Oudreau et moi-même personnellement
et représenteront le S.C.T. au plume de visiter les
terres et batis mentionnés à l'exception de la parcelle
189 qui représente un ensemble avec la maison allemande
et son cas d'acti parcelle (n° 191).

Cela dématérialise complètement le bati de (191) qui est classé
et reviendrait à l'emprunter de son principe initial.

Une négociation éventuelle pour une infime parcelle de
189 pourrait peut être être envisagée si absolument nécessaire,
mais voilà dans quelle conditions.

Pour le reste nous sommes vendeurs mais en fonction de
nos propositions qui nous seront soumises

Observation N° 18:

CURTIS, WILLIAM.

Cette initiative est bien entendue, la bienvenue.

Plusieurs observations. Plutôt que de penser
en termes d'une simple agglomération de bâtiments

individuels, il serait possible de considérer l'ensemble
de la zone comme une composition des espaces
ouverts unifiés par des matériaux de sol
cohérents de haute qualité, comme le superbe
dallage en pierre utilisé à Montbrun. (référer
courriel : W. Curtis → Maître de Caharc / Contrats
Espaces, 1/11/2022 / avec photos en fiducier
de Montbrun). Important d'éviter l'impression
d'une pavillonnaire du centre ville (petits
pavillons devant maison d'individuelle) et
d'établir des places solides, en pierre,
dignes de ce lieu antique avec ses couches
et strates. d'histoire remontant au moyen
age, voir en détail. Il s'agit d'établir
des 'pièces extérieures', pour réunir les
fragments de la ville, et pour établir
un scénario, un promenade architecturale,
récitant 'l'esprit du lieu'. Important
alors établir plus de définition sur la
relation entre public et privé, et les
couches qui les séparent.

W. Curtis / 2/11/2022

Observation N° 19:

M^{me} Le Gloanec Armelle.

Je suis témoin que des litiges sur la vente
des maisons de Caharc (depuis 15 ans) ont été
sur l'acquisition de la parcelle 189, 91 &
a eu, dans cette période, plusieurs acheteurs, mais
les négociations ont échoué ou débouté sur des
avis très partisans transmis aux acquéreurs